

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA GARDE ADHEMAR
Séance du lundi 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11

Pour le Conseil municipal du jeudi 25 septembre le quorum n'était pas atteint. Le soir même, le Conseil municipal a donc été convoqué à nouveau 3 jours ouvrables plus tard soit le lundi 29 septembre 2025.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 septembre 2025

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès - M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - M. WINAUD-TUMBACH Georges - M. GAMET Jean-François - Mme HERBERT Maria - M. MACON François - Mme BESSON-LLORET Véronique

Etaient absent(e)s : Mme ROLLAND Antoinette - Mme BARBET Christine - M. FARJON Jean-Marc -Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Pouvoirs :

Mme MOINE-DOUMENG ISABELLE donne pouvoir à Mme BESSON-LLORET Véronique

Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie donne pouvoir à Mme MILHAUD Agnès

Est désigné comme secrétaire de séance : Véronique BESSON-LLORET

DELIBERATION N°2025 - 60 : Marché 2025-01 Rénovation et extension de l'école maternelle communale : Avenant au marché de travaux lot n°6 REVETEMENTS DE SOLS / FAÏENCE – Entreprise SAS GANON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2025-36 du 19 juin 2025 décidant de l'attribution du marché public n°2025-01 relatif au projet de rénovation et d'extension de l'école maternelle communale ;

Vu la proposition financière de l'entreprise SAS GANON, titulaire du lot n°6 REVETEMENTS DE SOLS / FAÏENCE, transmise le 18 juillet 2025 ;

M. Simonin, adjoint, explique qu'afin de respecter le planning des travaux, il est proposé de remplacer le carrelage des espaces communs par le même revêtement PVC que celui de la salle de motricité.

Un avenant en moins-value d'un montant de 268,22 € HT est proposé par l'entreprise SAS GANON. Le marché initial était de 35 360,16 € HT, avec l'approbation de l'avenant n°1, le montant du marché sera porté à 35 091,94 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE** l'avenant en moins-value au marché de travaux n°2025-01 pour le lot n°6 REVETEMENTS DE SOLS / FAÏENCE, pour un montant total de 268,22 € HT
- AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.
- **DIT QUE** les crédits sont prévus au budget communal

Vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Fait le 29/09/2025

Le Maire,
François LAPLANGE-SERVIGNE



La secrétaire de séance,
Véronique BLESSON-LLORET

